

ÉLABORATION DES NORMES CANADIENNES

Pôles d'échanges nationaux

2020-03-12

Le Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : + 1 613 238 3222

Télécopieur : + 1 613 569 7808

csd@ccn.ca

www.ccn.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans la présente publication peut être reproduite, en partie ou en entier et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autorisation supplémentaire du Conseil canadien des normes, pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; que le Conseil canadien des normes soit mentionné comme en étant la source; et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une version ayant été faite en association avec le Conseil canadien des normes ou avec son aval.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, écrire à l'adresse info@ccn.ca.

© 2020, Conseil canadien des normes

Also available in English under the title *National Community-Sourced Guidance*

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Glossaire	4
3.	Lignes directrices	5

1. Introduction

Le pôle d'échanges est une plateforme numérique sur laquelle l'on mène une veille participative dans un domaine particulier. Il facilite le renouvellement des informations collectées, ce qui présente un grand avantage. De plus, contrairement à la rédaction des Normes nationales du Canada, ce dispositif ne nécessite pas le consensus absolu.

Le pôle, qui est mis à la portée du public, est un environnement collaboratif servant à recenser les pratiques, les connaissances ou les perspectives actuelles des acteurs d'un domaine technologique établi ou porteur. Il pourrait aussi servir à faciliter des concertations internationales.

Suivre les lignes directrices développées plus loin, c'est appliquer les principes fondamentaux de la normalisation nationale (transparence, collaboration, équité) et faire valoir la validité des pôles d'échanges. Qui plus est, il y a lieu de penser que ces démarches rassembleuses et rigoureuses favoriseront une mise en commun profitable.

2. Glossaire

Consensus

Accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à un sujet découlant d'intérêts particuliers, ainsi que par une démarche qui prend en considération les perspectives de toutes les parties concernées.

Élaborateur

Organisme qui, conformément à la démarche présentée plus loin, réunit des acteurs concernés sur le pôle d'échanges.

Maintien

Examen, effectué par l'élaborateur, de la pertinence des informations recueillies.

Norme nationale du Canada (NNC)

Norme élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du CCN, conformément aux exigences et aux lignes directrices du CCN concernant a) l'accréditation des OEN et b) les adoptions.

3. Lignes directrices

Article	Démarche
3.1	Proposition
3.1.1	L'élaborateur explique l'intérêt que présente le pôle. Il peut soumettre : <ul style="list-style-type: none">• une justification de son utilité• une documentation pertinente• une liste d'organismes que le projet pourrait intéresser
3.1.2	L'élaborateur fournit une documentation pour montrer que le projet a été évalué et avalisé. Cela fait, il entame la mise en place du pôle.
3.1.3	Au moyen de ses propres voies de communication (p. ex. son site Web), l'élaborateur annonce publiquement le lancement du pôle. Il peut mener des actions d'information et de promotion en amont.
3.2	Plateforme
3.2.1	L'élaborateur prévoit une plateforme numérique efficace et convenable.
3.2.2	L'élaborateur définit clairement la vocation du pôle. Celle-ci doit être clairement indiquée sur la plateforme.
3.2.3	L'élaborateur met le pôle à la portée du public et en balise l'accès. Les participants doivent créer un compte avant de s'y connecter.
3.2.4	L'élaborateur anime les échanges et veille à l'accessibilité du contenu de la plateforme.
3.3	Contenu
3.3.1	L'élaborateur passe en revue les contributions des participants pour en déterminer la pertinence.
3.3.2	L'élaborateur veille à l'efficacité et à la rapidité de la collection des informations.
3.4	Maintien
3.4.1	L'élaborateur détermine la durée de vie du pôle en fonction des objectifs.
3.4.2	L'élaborateur veille à la pertinence des échanges.